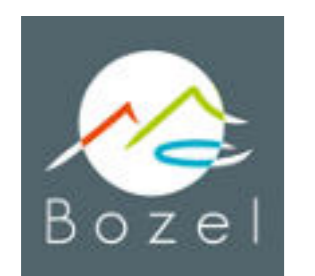


Plan Local d'Urbanisme Commune de BOZEL



Document graphique du règlement

Vu pour être annexé à la délibération d'adoption du conseil municipal en date du 7 juillet 2022
Lu Minnie
Sylvain PLECCINI

PLAN N°3/3	ELABORATION & REVISIONS	MODIFICATIONS
---------------	-------------------------	---------------

ECHELLE
1:2 500



CONCEPTION : [Logos of planning firms]
Rédaction : [Logos of planning firms]
Mise à jour du SDU : [Logos of planning firms]

- ZONES URBAINES**
- UA Secteurs urbains denses et anciens, correspondant au centre village et aux hameaux
 - UB Secteurs urbains correspondant aux secteurs périphériques à densité intermédiaire
 - UBx Secteurs urbains correspondant à la frange urbaine de la ZA de la Prairie (front bâti de la RD915), avec des fonctions urbaines mixtes (activités économiques, services, habitat)
 - UC Secteurs urbains correspondant aux secteurs périphériques à densité faible, à vocation essentiellement résidentielle
 - UE Secteur dédié aux équipements publics ou d'intérêt collectif
 - UTC Secteur urbain à vocation spécifique de gestion des terrains de camping et caravaneige
 - UX Secteur dédié aux activités économiques (artisanat, industrie)
- ZONES A URBANISER**
- 1AUC Zone d'urbanisation future, ouvert à l'urbanisation avec les règles des zones UC
 - 1AUT Zone d'urbanisation future, ouvert à l'urbanisation avec les règles des zones UT
 - 2AU Zone à urbaniser, à vocation principale d'équipements touristiques, non ouvertes à l'urbanisation et nécessitant une procédure d'urbanisme ad hoc pour leur déblocage
- ZONES AGRICOLES**
- A Secteur agricole
- ZONES NATURELLES**
- N Secteur naturel
 - NL Secteur naturel correspondant aux sites naturels avec des équipements de loisirs
 - Nsk Secteur naturel correspondant au domaine skiable et à ses infrastructures
 - NS Secteur naturel correspondant aux réservoirs de biodiversité et à des habitats naturels sensibles (Natura 2000)
- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
- [Symbol] Emplacement réservé
 - [Symbol] Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)
 - [Symbol] Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL)
 - [Symbol] Secteur d'intérêt patrimonial à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
 - [Symbol] Secteur de zones humides à protéger au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
 - [Symbol] Secteur de pelouses sèches à protéger au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
 - [Symbol] Secteur de corridors écologiques à protéger au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
 - [Symbol] Ligne commerciale au titre de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme
 - [Symbol] Chemins inscrits au PDIPR repérés au titre de l'article L151-38 du code de l'urbanisme

EMPLACEMENTS RESERVES		
N°	Désignation	Surface indicative
1	Passerelle modes actifs (Doren)	356 m²
2	Décharge à neige	413 m²
3	Equipements ou constructions à usage touristique	345 m²
4	Décharge à neige	339 m²
5	Passerelle modes actifs (Borieux)	1918 m²
6	Aménagement d'un accès	111 m²
7	Aménagement d'une voirie de desserte du secteur du Rô	4069 m²
8	Décharge à neige	559 m²
10	Aménagement de voirie et parking	103 m²
11	Aménagement de voirie et parking	629 m²
12	Aménagement de voirie	383 m²
13	Aménagement de parking + décharge à neige	2000 m²
14	Aménagement route d'accès et parking pour la Chapelle	175 m²
15	Aménagement de voirie et de modes doux	164 m²
16	Aménagement chemin d'accès	40 m²
17	Aménagement de voirie et parking	352 m²
18	Décharge à neige	149 m²
19	Aménagement de parking	181 m²
20	Décharge à neige	828 m²
21	Elargissement voirie et parking	135 m²
22	Décharge à neige	831 m²
23	Elargissement voirie et parking	114 m²
24	Décharge à neige	624 m²
25	Décharge à neige	790 m²
26	Aménagement de voirie	83 m²
27	Elargissement de voirie	46 m²
28	Décharge à neige	396 m²
29	Aménagement de voirie et décharge à neige	521 m²
31	Accès liaison voirie	450 m²
32	Aménagement de voirie	109 m²
33	Aménagement de voirie et de parking	2552 m²
34	Chemin d'accès	164 m²
35	Aménagement de voirie	418 m²
36	Aménagement de voirie	724 m²
37	Décharge à neige	210 m²

EMPLACEMENTS RESERVES		
N°	Désignation	Surface indicative
38	Parcings + décharge à neige	106 m²
39	Aménagement de voirie + parking	575 m²
40	Elargissement de voirie	113 m²
41	Aménagement d'un chemin d'accès	8 m²
42	Elargissement de voirie et sécurisation du carrefour	152 m²
44	Régularisation de la route des Champs	20510 m²
45	Elargissement de voirie	40 m²
47	Stationnement + décharge à neige	196 m²
48	Décharge à neige	174 m²
49	Aménagement de voirie pour un accès au secteur du Rô depuis la route du camping	3317 m²
50	Décharge à neige	520 m²
52	Aménagement pour création de bennes de tri	38 m²
53	Elargissement de voirie	38 m²
54	Aménagement ouvrage réseau d'eau	516 m²
55	Décharge à neige	832 m²
56	Aménagement de parking	409 m²
57	Décharge à neige	625 m²
58	Aménagement de parking	1729 m²
61	Régularisation de voirie	14 m²
62	Aménagement de voirie	44 m²
63	Aménagement ouvrage réseau d'eau (chemin d'accès)	1331 m²
64	Aménagement ouvrage réseau d'eau	715 m²
65	Aménagement ouvrage réseau d'eau	1365 m²
69	Aménagement base de loisirs pour maîtrise de l'expansion des crues	1184 m²
71	Aménagement ouvrage réseau d'eau	427 m²
76	Aménagement ouvrage réseau d'eau	420 m²
77	Décharge à neige	978 m²
78	Décharge à neige	371 m²
79	Elargissement de voirie	48 m²